



C A C H E T

DE LA

Confrérie des Merciers d'Enghien



Dans son *Histoire de la ville d'Enghien*, notre érudit secrétaire donne (1) des détails très intéressants sur la Confrérie des Merciers d'Enghien. Je ne peux mieux faire que de vous renvoyer à cet ouvrage. Il me suffira de rappeler que le métier d'Enghien se rattachait à l'origine à la Confrérie des Francs-Merciers du Hainaut sous le patronage de Notre-Dame de Tongre dont on attribue l'institution au comte Baudouin II. Le 5 août 1391, le duc Albert de Bavière octroyait des statuts et des privilèges à cette corporation (2).

La confrérie enghiennoise élisait un roi et des maîtres, et exerçait juridiction sur les métiers d'Enghien, Hal, Lembecq et Tubise.

Aux termes d'un arrêt de la Cour souveraine du Hainaut, en date du 31 août 1691, nul ne pouvait exercer l'état de mercier sans prêter serment entre les mains du roi et des maîtres et sans payer les droits réglés par l'octroi du 23 février 1688.

(1) P. 424 et ss.

(2) Ces lettres sont publiées par M. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut de 1337 à 1436*, t. II, p. 484.

Cette confrérie, comme les anciennes corporations du reste, avait un sceau. Mais les matrices ont été perdues lors de la Révolution française.

Les archives de la plupart des corporations ont disparu et il est fort difficile de retrouver encore les empreintes des anciens sceaux appliquées d'ordinaire dans les documents officiels de l'association.

J'ai eu la bonne fortune, en fouillant les vieilles paperasses d'une mortuaire lors d'une levée de scellés à Enghien, de retrouver deux pièces intéressantes, l'une surtout par l'empreinte du cachet qu'elle portait.

La première de ces pièces était ainsi conçue :

« Le soussigné trésorier de la ville d'Enghien a reçu de » Antoine Sicardé, de Bourgoigne, la somme de cinquante florins » argent courant de Brabant pour entier paiement du droit de » bourgeoisie de la dite ville.

» Fait audit Enghien ce 7 mai 1793.

» *Signé* : J.-B. JANSSENS ».

A cette pièce s'en trouvait jointe une autre ainsi conçue :

« Moy Denis Peetermans roy et maitres. Nous avons fait » maitre de la cremeries ⁽¹⁾ Antoine Sicardet du métier de la ville » et district d'Enghien sous le titre de S^t Nicolas patron. Ordon- » nons à tous les officiers de né le point empêcher de vendre sa » marchandise sous la juridiction du même métier, en foy de quoy » nous avons scellé la présente avec notre scel ordinaire le » 6 mai 1794 ».



(1) Cremer, veut dire marchand.

Bien que ce cachet soit assez mal conservé nous pouvons en donner ci-dessus une reproduction de même grandeur et en faire la description. C'est un cachet rond de petite dimension représentant saint Nicolas, patron de la confrérie, portant la mitre et la crosse, tenant de la main gauche un objet qu'il n'est pas possible de reconnaître; à gauche, une cuve avec trois enfants; au bas, les armoiries d'Enghien.

Dans le champ du sceau, l'inscription *E...ien*, qu'il faut lire « Enghien ».

Les cachets de ce genre sont assez rares, le seul sceau des corporations de métiers publié jusqu'ici en Hainaut est celui de la Corporation des Chaudronniers du Hainaut et de Valenciennes dont M. L. Devillers a publié la reproduction et une notice dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (1).

HENRI DE CORDES.



(1) T. XV, p. 519-520.